



Permis de conduire français à l'étranger

Par **Anna51**, le **03/03/2017** à **19:16**

Bonjour,

je vis en Italie depuis 4 ans, je conduisais avec mon permis de conduire français qui m'a été retiré lors d'un contrôle. En effet, au delà de deux ans de résidence en Italie, il fallait demander le permis Italien et je ne l'ai pas fait car j'ignorais cette loi.

J'ai ensuite déclaré en France, où j'ai aussi la résidence, la perte de mon permis de conduire français, - et non pas son retrait par la police-, après ma déclaration en France de la "perte" de mon permis français, j'ai pu en avoir un nouveau.

D'autre part, j'ai également fait faire un permis de conduire italien mais cela importe peu dans ma demande.

Maintenant mon ancien permis français après m'avoir été retiré ici, sera expédié à la préfecture de mon département en France. Il est actuellement au consulat des français en Italie.

Le problème c'est que je perçois une allocation AAH sur mon compte bancaire français et je vis de cette allocation ici, en Italie.

Je me demande si on va s'apercevoir de cela en France, et qu'est ce que je risque ?

Je vous remercie de votre réponse...

Anna